

DELEGATION DE Monsieur Nicolas FLORIAN

D-2015/58
Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC). Rapport du 2 décembre 2014. Autorisation.
Décision

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les transferts de compétences prévus par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 ont fait l'objet d'un minutieux travail de la part des services métropolitains, en étroite concertation avec l'administration municipale.

A l'issue de ce travail, il a été possible de valoriser les charges assumées désormais par Bordeaux Métropole pour accomplir les missions dévolues antérieurement à la Ville.

Pour ce qui concerne Bordeaux, sont ainsi répertoriées les missions suivantes :

- aires d'accueil des gens du voyage ;
- infrastructures de charge des véhicules électriques ;
- concessions de distribution publique d'électricité et de gaz ;
- politique de la Ville.

Le principe dessiné par la loi conduit à minorer l'attribution de compensation, résultat historique de la différence existant entre le produit des taxes ménages et celui de la taxe professionnelle à l'occasion du passage en taxe professionnelle unique en 2001, soit une diminution de 335 666 euros.

La Métropole assume en ces matières la dynamique de la charge transférée. Il nous est donc demandé d'acter les principes et les sommes inscrits dans la note de présentation jointe au présent dispositif et le tableau y afférent.

Je vous remercie donc de bien vouloir :

- prendre acte des propositions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;
- décider que les sommes correspondantes viendront en diminution de notre attribution de compensation ;
- autoriser le Maire à signer les documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Ça c'est la faute du stade. Si on n'avait pas fait le stade on n'aurait pas la CLETC. Ça va de soi....

M. ROUVEYRE. -

Mais on aurait le chauffage.

M. LE MAIRE. -

On aurait le chauffage. C'est vrai qu'on a arbitré pour le stade contre le chauffage. J'avais oublié ça.

M. FLORIAN

M. FLORIAN. -

Permettez-moi de rappeler à M. ROUVEYRE que ce ne sont pas les investissements qui ont été décidés il y a quelques années qui aujourd'hui nous imposent de décaler un certain nombre d'opérations qui sont inscrites au PPI, car au-delà des difficultés budgétaires il y a aussi des contingences administratives et réglementaires qui font qu'on a pu décaler de quelques mois certaines opérations. Je ferme la parenthèse.

Sur la CLETC, il s'agit maintenant de prendre acte des propositions de la CLETC métropolitaine du 2 décembre, qui, concernant Bordeaux, a répertorié sur quatre domaines de compétences des compensations financières à établir :

Sur l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Sur les infrastructures de charge des véhicules électriques ;

Sur les concessions de distribution publique d'électricité et de gaz ;

Sur la Politique de la Ville.

Tout ça nous conduit à une évaluation qui porte à 335.666 euros la diminution sur notre recette qui provient de la Métropole, car je rappelle que chaque année depuis 2001 et le passage à la taxe professionnelle unique nous avons une attribution de compensation qui arrive de l'ex Communauté Urbaine de Bordeaux. Donc ça vient en déduction une fois qu'on a tout répertorié.

Je rajouterai que par ailleurs la charge dynamique, elle, est bien évidemment transférée à la CUB.

Donc il s'agit de prendre acte des propositions de la CLETC,

De décider que les sommes correspondantes viendront en diminution de notre attribution de compensation dont je rappelle qu'elle est à peu près de 20 millions d'euros.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Je précise que dans la délibération il est inscrit que nous aurions dû délibérer avant le 31 janvier 2015 et que j'ai pris sur moi de ne pas convoquer une séance exceptionnelle du Conseil Municipal sachant que le calendrier de nos séances est prévu de longue date et que les dates prévues ne correspondaient pas aux ultimatums posés dans la délibération.

Mais tout ça n'a aucun fondement juridique. Le tout c'est de la passer et de prendre acte des propositions du 2 décembre 2014.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Je prends acte à mon tour de ce que dit M. FLORIAN, mais en réalité nous avons eu un Conseil Municipal précédent et la date du 31 janvier pouvait parfaitement être respectée.

Ce n'est pas parce que nous avons voté à la CUB que cela engage la Ville de Bordeaux.

La remarque faite précédemment à la CUB demeure tout à fait valable, Bordeaux reste à ma connaissance une ville autonome ; d'autre part elle est la ville principale de la CUB ; il eut été opportun de statuer et de voter en temps utile.

Je trouve que c'est un signe regrettable. Je reconnais qu'il n'est qu'un signe et que l'on peut toujours rattraper, mais je crois que c'est un signe regrettable pour la séparation des rôles de la commune et de la Communauté Urbaine.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, une intervention très brève.

Je ne vous ferai pas grief de nous présenter cette délibération aujourd'hui et non pas avant le 31 janvier. J'ai conscience du fait que les débats à l'intérieur de la CLETC étaient extrêmement difficiles et extrêmement techniques.

En ma qualité de Conseiller Communautaire j'ai eu peut-être la chance de participer aux discussions de cette CLETC en étant l'un des rares élus à ne pas être maire, donc en ayant vraisemblablement quelques difficultés aussi pour comprendre tous les tenants et les aboutissants de cette évaluation des transferts de charges, mais je pense que cela a été fait avec beaucoup de sérieux. Je tiens à rendre hommage d'ailleurs à tous les gens qui ont pu participer à ce travail assez fastidieux.

Il vous reste à vous le rôle de rendre davantage transparents et pédagogiques les travaux qui ont pu être réalisés à cette occasion-là.

En ce qui nous concerne nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. FLORIAN vous voulez rajouter quelque chose.

M. FLORIAN. -

Simplement préciser à Mme DELAUNAY que je comprends qu'elle regrette ce timing, mais sur le fond sachez, comme le précisait Pierre HURMIC, que c'est véritablement les travaux à la CLETC CUB où les villes sont représentées que les modes de calcul ont été élaborés et c'est celle du 2 décembre qui a fait des propositions sur lesquelles la Ville ne voyait pas d'inconvénients.

M. LE MAIRE. -

On aurait dû le présenter plus tôt. Dont acte. C'est ainsi. Mais ça n'a pas de conséquence d'aucune nature.

Vote contre ?

Abstention ?

Merci.

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) **Rapport du 2 décembre 2014**

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C V du code général des impôts (CGI), le montant des attributions de compensation doit être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés à l'occasion de chaque transfert de compétences. Ces transferts de charges doivent être approuvés par les conseils municipaux par délibérations concordantes à la majorité qualifiée (soit les 2/3 des communes représentant plus de la ½ de la population ou la ½ des communes représentant les 2/3 de la population), sur rapport de la commission d'évaluation des charges transférées.

C'est la raison pour laquelle la présente commission a été mise en place le 4 juillet dernier.

Le vote du montant des attributions de compensation se fera à la majorité simple du conseil de l'EPCI. Une attribution de compensation prévisionnelle tenant compte de la présente évaluation sera notifiée aux communes avant le 15 février 2015. L'attribution de compensation définitive sera votée au plus tard au 31 décembre 2015 et tiendra compte également des compétences transférées à la Métropole au 1^{er} janvier 2015 en application de l'article 43 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM).

Le présent rapport a pour objet d'évaluer les compétences transférées à La Cub par l'article 71 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM), depuis le 28 janvier 2014 mais avec transfert effectif à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les compétences transférées des communes vers la Communauté Urbaine sont les suivantes :

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (10 aires et 17 communes concernées),
- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (14 bornes et 2 communes concernées),
- création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains (2 réseaux de chaleur sur 2 communes concernées),
- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz (28 communes concernées),
- aires de stationnement (1 aire et 1 commune concernée),
- politique de la Ville.

L'évaluation de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » interviendra lors du transfert de la taxe de séjour à la Métropole en 2015.

S'agissant enfin de l'évaluation de la charge des équipements prescrits par des lois et règlements et non réalisés par les communes au moment du transfert de compétence, l'évaluation sera réalisée sur la base du coût de réalisation des aires concernées, ce qui aura pour conséquence une révision des attributions de compensation des communes concernées après la réalisation de l'équipement sur la base du coût effectif de réalisation.

Rappel du calendrier de travail de la CLETC :

- 4 juillet 2014 : 1^{ère} séance de la CLETC,
- 21 octobre 2014 : 2^{ème} séance de la CLETC,
- 21 novembre 2014 : 3^{ème} séance de la CLETC,
- 27 novembre 2014 : présentation du projet de rapport de la CLETC en Bureau,
- 2 décembre 2014 : adoption du rapport de la CLETC à la majorité simple,
- Semaine du 1er décembre : envoi du rapport validé par la CLETC lors de la séance du 2 décembre aux 28 communes membres,
- Du 4 décembre au 31 janvier 2015 : approbation du rapport de la CLETC par délibérations des conseils municipaux. Chaque conseil municipal approuve le rapport à la majorité simple mais le rapport doit être approuvé par la majorité qualifiée des communes membres,
- Jusqu'au 31 janvier 2015 : notification des délibérations des communes à la Métropole,
- 13 février 2015 : délibération du Conseil de Métropole à la majorité simple fixant les attributions de compensation révisées pour 2015,
- Communication aux communes membres du montant des attributions de compensation versées (et perçues) révisées pour 2015.

Les montants des charges transférées (voir tableau en annexe) :

Il résulte des travaux de la CLETC, que les compétences transférées par la loi MAPTAM depuis le 28 janvier représentent un montant total de 1,991 M€ ce qui se traduit par un montant d'attribution de compensation à verser de 54,546 M€ et à percevoir de 15,223 M€ soit un montant net de 39,323 M€.

Le détail par communes et par compétences vous est présenté dans le tableau ci-après.

Les attributions de compensation versées par La Cub aux communes membres en 2014 s'élevaient à 55,793 M€ et celles perçues des communes membres s'élevaient à 14,479 M€, soit un montant net de 41,314 M€.

Dans l'attente de l'approbation par les communes membres du rapport de la CLETC à la majorité qualifiée, ce montant sera reconduit au Budget Primitif 2015 pour permettre le versement aux communes des premiers douzièmes de janvier et février 2015.

Par ailleurs, si un emprunt globalisé, dont une quote-part a été affectée au financement de la compétence transférée à l'EPCI, demeure au passif de la Commune concernée, après transfert de la compétence ou de l'équipement, l'EPCI remboursera alors la quote-part de l'annuité correspondant au financement de la compétence transférée sur la durée résiduelle du contrat de prêt via une convention spécifique.

SYNTHESE PROPOSITIONS D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (en €)							
	Aires d'accueil des gens du voyage	Infrastructures de charge des véhicules électriques	Réseaux de chaleur et de froid urbains	Concessions de distribution publique d'électricité et de gaz	Aires de stationnement	Politique de la ville	TOTAL
AMBARES-ET-LAGRAVE	0	0	0	26 098	0	1 251	27 349
AMBES	0	0	0	9 467	0	267	9 734
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	0	0	0	38 969	0	679	39 648
BASSENS	0	0	0	20 677	0	647	21 324
BEGLES	66 116	0	0	43 886	0	2 341	112 343
BLANQUEFORT	35 620	0	0	65 077	0	1 408	102 105
BORDEAUX	187 895	57 157	0	68 304	0	22 310	335 666
BOULIAC	0	0	0	16 505	0	293	16 798
LE BOUSCAT	54 067	0	0	87 122	18 223	2 150	161 561
BRUGES	34 643	0	0	27 454	0	1 446	63 543
CARBON-BLANC	0	0	0	31 859	0	647	32 506
CENON	0	0	0	3 260	0	2 062	5 322
EYSINES	31 849	0	0	22 957	0	1 875	56 681
FLOIRAC	0	0	0	13 088	0	1 540	14 628
GRADIGNAN	21 003	0	0	11 170	0	2 176	34 349
LE HAILLAN	32 078	0	0	25 088	0	865	58 031
LORMONT	0	0	0	27 768	0	1 916	29 684
MARTIGNAS-SUR-JALLE	29 849	0	0	0	0	672	30 521
MERIGNAC	64 494	0	0	79 538	0	6 140	150 172
PAREMPUYRE	75 000	962	0	25 494	0	742	102 197
PESSAC	64 329	0	0	83 640	0	5 474	153 444
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	25 498	0	0	32 846	0	591	58 935
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	0	0	0	0	0	191	191
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	77 836	0	15 763	106 436	0	2 642	202 677
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	0	0	0	0	0	96	96
LE TAILLAN-MEDOC	25 498	0	0	23 596	0	854	49 947
TALENCE	21 003	0	0	29 263	0	3 799	54 065
VILLENAVE-D'ORNON	10 501	0	0	54 020	0	2 701	67 222
TOTAL	857 278	58 119	15 763	973 584	18 223	67 775	1 990 741

D-2015/59
Schéma de mutualisation métropolitain. Décision.
Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La réalisation d'un schéma de mutualisation répond à une obligation de la Loi du 16 décembre 2010 qui prévoit que, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de la Métropole établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services métropolitains et ceux des communes membres.

Ce projet de schéma est le fruit des discussions menées au cours des derniers mois entre les communes et la communauté urbaine afin d'identifier les activités qu'il semble opportun de proposer à la mutualisation.

Il est ainsi proposé aux communes de donner leur avis sur le présent projet afin que la Métropole puisse adopter le schéma en mars 2015.

Pour ce qui concerne la Ville de Bordeaux, il est proposé une mutualisation très large qui se traduit par l'élaboration d'un organigramme commun entre les services de Bordeaux Métropole et ceux de la Ville.

Cette proposition se traduit concrètement par la création de services communs sur l'ensemble des domaines d'activités mutualisables et cela dès le cycle 1 de mutualisation, soit avant le 31 mars 2015.

Les activités faisant l'objet d'un service commun relève des domaines d'activités suivants :

- Finances
- Commande publique
- Affaires juridiques
- Ressources humaines
- Bâtiments, logistique et moyens généraux
- Stratégie immobilière et foncière
- Numérique et système d'information
- Fonctions transversales généralement liées au Secrétariat général
- Investissements sur le domaine public
- Gestion du domaine public
- Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols
- Animation économique et emploi
- Logement, habitat et politique de la Ville

Les services communs ainsi créés, ont vocation à couvrir l'intégralité des activités relevant de chacun des domaines ci-dessus listés.

En conséquence, il est aujourd'hui nécessaire :

- ✓ De donner un avis sur le schéma de mutualisation et sur les domaines d'activités à mutualiser
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations destinées à mutualiser avec Bordeaux Métropole, l'ensemble des domaines et des activités contenues dans le présent schéma.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

M. FLORIAN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je serais tenté de dire que le sujet est d'importance La taille de cette délibération est inversement proportionnelle à son importance.

Il s'agit d'adopter le schéma de mutualisation qui sera présenté en Conseil de Bordeaux Métropole d'ici la fin du mois. Je rappelle que ça date de la loi du 16 décembre 2010. Contrairement à la confusion que beaucoup peuvent faire, ce n'est pas simplement la loi MAPTAM, c'est aussi la loi du 16 décembre 2010 qui proposait aux agglomérations et aux métropoles de pouvoir fusionner et de mutualiser un certain nombre de leurs services.

Ces discussions sont engagées depuis le mois d'avril 2014. Des groupes de préfiguration ont été mis en pace animés par des fonctionnaires tant de la Métropole que de la Ville. Il s'agit aujourd'hui d'établir un point d'étape et de porter Bordeaux dans les 9 ou 10 premières villes dites de cycle 1 qui vont s'engager sur la mutualisation d'un certain nombre de leurs services.

Il s'agit avec cette délibération de lister, c'est ce que vous avez dans le texte au verso, les domaines et les services communs qui pourraient relever de cette mutualisation. Je ne les énumère pas. Ils sont inscrits. Et donc de donner un avis positif sur ce schéma de mutualisation et aussi d'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations destinées à mutualiser avec Bordeaux-Métropole l'ensemble de ces domaines et activités contenus dans le présent schéma.

Je rappellerai que le schéma dans sa globalité a été présenté en CT il y a quelques jours et qu'il a été adopté par le CT.

D'ici le 31 mars toutes les communes auront délibéré et c'est au Conseil de Métropole qu'il s'agira de décider au final de l'approbation de ce schéma.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, ce qui vous est demandé c'est d'approuver le schéma de mutualisation tel qu'il a été préparé par Bordeaux-Métropole. Je vous propose d'y répondre de manière assez volontariste puisque je vous demande de m'autoriser à négocier avec les services de Bordeaux-Métropole du transfert de la totalité des fonctions support qui sont mobilisées par le schéma de mutualisation.

C'est donc une vision très allante que nous avons. Je pense que c'est l'intérêt de la Ville et que c'est l'intérêt de la réforme. Si nous voulons que la métropolisation réussisse il faut que la mutualisation aille loin.

Lorsque ces négociations auront eu lieu je reviendrai bien sûr devant vous pour vous soumettre le schéma définitif avec la liste des services effectivement transférés ainsi que les personnels réellement concernés.

Donc aujourd'hui c'est une première étape.

Mme BOUILHET

MME BOUILHET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis la loi du 16 décembre 2010 le Président de la Métropole doit établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les 28 communes et la Métropole après chaque élection municipale.

Suite à la réforme territoriale du gouvernement socialiste le schéma de mutualisation devra être adopté au plus tard le 31 mars 2015. Si certains services devront obligatoirement être transférés à la Métropole, d'autres ne le seront qu'à la carte en fonction de l'intérêt des communes.

Si l'objectif d'assurer une meilleure organisation et optimisation des services est en soi appréciable, cette délibération nous interpelle à plusieurs titres.

Tout d'abord nous sommes étonnés par la large palette de services que vous souhaitez mutualiser, étonnement somme toute relatif quand on connaît votre engouement pour la loi de réforme des collectivités territoriales.

Ensuite, s'agira-t-il de transferts purs et simples, partiels, ou de création de services communs entre Bordeaux-Métropole et la Commune de Bordeaux ? Qu'en sera-t-il également pour les agents ?

Enfin à quelle entité reviendra le pouvoir de décision une fois la mutualisation réalisée ? A Bordeaux-Métropole ou à la Ville de Bordeaux ?

N'allons-nous pas assister sur le long terme à une déposition des libertés communales ?

Vous nous demandez de vous autoriser à engager des négociations pour mutualiser les services listés dans cette délibération. Dont acte. Mais nous aimerions être tenus informés de ces dernières.

Par ailleurs nous souhaiterions réaffirmer notre opposition de principe à cette réforme, estimant que le cadre Communes / Départements / Etat est le mieux adapté aux particularités de notre pays.

La création de trop vastes collectivités territoriales voulue par l'Europe éloignera encore plus les citoyens des centres de décision et ne réalisera pas nécessairement les économies d'échelle attendues.

En revanche il y a fort à parier que la fiscalité locale sera révisée à la hausse dans les années à venir.

M. LE MAIRE. -

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots à mon tour en complément de ceux prononcés à l'instant par Michèle DELAUNAY. Nous avons effectivement deux délibérations proches mais finalement assez différentes.

La première c'est la délibération relative à la CLETC qui est une conséquence directe de la loi sur la Métropole qui impose un transfert de compétences, mais finalement de mesures assez modestes. On le voit bien sur l'attribution de compensations où l'impact financier sera juste supérieur à 500.000 euros.

Puis nous avons une autre délibération, celle dont nous sommes en train de parler en ce moment, qui a trait à la mutualisation.

Cette question de la mutualisation n'est pas nouvelle pour les Communautés Urbaines. Certaines Communautés Urbaines la pratiquent depuis de nombreuses années. Je pense notamment à Strasbourg où les services municipaux et communautaires sont totalement intégrés depuis 1972. Ça peut être le cas de Communautés Urbaines plus récentes comme Nantes.

Sur la Communauté Urbaine de Bordeaux nous avons une particularité c'était d'être très peu mutualisés. Effectivement, quand on fait un comparatif avec les autres agglomérations, notre degré de mutualisation était très faible, tout comme l'évolution des compétences de la Communauté Urbaine de Bordeaux avait été très limitée jusqu'au dernier mandat et finalement sur des compétences assez peu significatives.

Avec cette délibération, Monsieur le Maire, vous nous proposez un changement culturel et administratif très radical, très important au point que cette question durant les campagnes municipales, durant la campagne communautaire quand on regarde les plates-formes politiques, n'avait finalement été que très peu évoquée par les partis.

Alors, qu'est-ce qui a changé ces derniers mois ?

Certes, la loi, mais pas tant que ça. Ensuite un rapport de force politique nettement en votre faveur qui vous permet de faire ce que vous souhaitez. Et enfin une espèce d'urgence financière pour la Mairie de Bordeaux.

Le choix que vous faites aujourd'hui en allant dans un degré d'intégration très important n'est pas neutre.

C'est un choix qui se fait peut-être un peu tardivement avec un premier handicap c'est d'aller très vite. Juste en quelques mois plusieurs centaines de personnes vont être transférées, et surtout un handicap en termes de financement pour la Commune de Bordeaux.

On sait bien que l'impact positif de la mutualisation met quelques années à émerger, entre 4 et 7 ans selon les différentes études qui ont été faites.

On sait bien que le choix que vous avez fait durant les années précédentes de finalement très peu transférer de compétences a eu un coût direct et indirect pour la Municipalité de Bordeaux. Direct en prenant en charge de forts équipements structurants que la mairie a financés à hauteur de 25%, y compris avec un dérapage des coûts, on le voit encore dans ce Conseil Municipal sur le Centre du Vin, et indirect en ne faisant pas d'économie d'échelle.

Donc là, du jour au lendemain nous passons à un degré d'intégration très important.

Ça peut poser un certain nombre de questions, d'interrogations pour les agents municipaux et communautaires à la fois sur le régime indemnitaire et sur la durée du temps de travail, mais cela a été évoqué, ou sera prochainement évoqué, à la Communauté Urbaine.

Cela peut susciter des interrogations auprès de la population.

Et surtout ça peut aussi poser questionnement sur la suite.

Pour toutes ces raisons nous sommes finalement assez dubitatifs sur l'accélération de ce mouvement, même si c'est un sens qui me semble important.

Pour conclure mon propos je voudrais faire quatre propositions concrètes sur cette question de la mutualisation.

Première question, c'est réinterroger le périmètre des directions territoriales de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Lorsque nous avons mis en place directions territoriales et contrats de co-développement à la CUB il y avait eu un refus de la Mairie de Bordeaux d'aller au-delà des frontières communales. Ce refus me semble aujourd'hui moins compréhensible dans un mouvement de mutualisation et moins compréhensible compte tenu des forts dossiers intercommunaux qui existent : Plaine Rive Droite, Bordeaux Nord, Euratlantique pour n'en évoquer que trois.

Deuxième proposition. J'avais eu l'occasion de le dire lors d'un Conseil Municipal précédent, cette mutualisation va malgré tout donner l'impression d'une aspiration des services au niveau de la Métropole, même si quand on regarde le nouvel organigramme on a l'impression que la Métropole a disparu un peu en termes de couleur.

Je pense que la contrepartie de cette mutualisation est de redéléguer plus d'interventions de proximité dans les quartiers. Ça a pu être fait dans d'autres territoires. Je cite à nouveau Nantes. Ça peut poser interrogations sur les travaux d'entretien de voirie où l'on ne sait jamais qui décide. Je ne parle pas des dépenses de voirie mais de l'entretien de voirie. Donc je pense que cette mutualisation / aspiration pourrait être compensée par quelque chose de plus proche de la population.

Troisième point. Puisque nous sommes dans ce mouvement de réorganisation territoriale il me semble important de voir d'ores et déjà avec les autres partenaires comment nous pouvons travailler davantage. Bien sûr le Département. Bien sûr le Conseil Régional. C'est prévu par la loi. Mais je pense aussi à la Chambre de Commerce de Bordeaux. Les chambres de commerce voient leurs dotations diminuer. Est-ce qu'il faut qu'il y ait tant d'opérateurs économiques que cela sur le territoire ? Ne peut-on pas penser là aussi à un degré d'intégration et de mutualisation plus important entre ville centre, autres communes, métropole et chambres de commerce ?

Dernier point. Je vous fais part une nouvelle fois de mon regret de voir disparaître l'Inspection Générale des Services de la Communauté Urbaine. J'ai beau avoir regardé dans tous les sens le nouvel organigramme, avoir vu la cellule Audit, je pense que ne plus avoir un instrument dédié à la négociation des partenaires extérieurs est extrêmement pénalisable. On a bien vu durant ces dernières années les marges de manœuvre financières que nous avons pu recouvrer au niveau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Le choix qui a été fait ce n'est pas l'Inspection Générale en tant que telle rattachée à la présidence, c'est une Direction de l'Audit, mais on sait bien qu'elle ne sera pas aussi armée que l'a été l'Inspection Générale.

Voici les quelques mots que je souhaitais dire.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons cette délibération en précisant que nous sommes tout à fait favorables à la mutualisation qui nous est aujourd'hui proposée par la Ville de Bordeaux. La Ville de Bordeaux a fait le choix de mutualiser de nombreux services. Nous considérons que ce choix va dans le bon sens et ce pour plusieurs raisons.

D'abord pour des raisons que je dirai historiques. La montée en puissance de pouvoirs d'agglomération est une constance que nous avons toujours appelée de nos vœux et la délibération d'aujourd'hui ne fait qu'accentuer cette montée en puissance du phénomène métropolitain. Donc naturellement nous ne pouvons ici que l'approuver. Nous n'avons pas de doubles discours selon que nous siégeons à la Métropole ou selon que nous siégeons à la commune de rattachement.

Ensuite, au-delà de l'opportunité nous considérons que cette délibération est une nécessité. Au moment où l'Etat a décidé de réduire de façon drastique les subsides versés aux collectivités territoriales nous devons faire des efforts d'économies et donc dans ce sens-là, effectivement tout effort de mutualisation va dans ce sens.

J'entends ici ou là certains maires qui nous disent que les économies ne seront réalisées que dans un laps de temps de 4 à 7 ans. Eh bien oui, la politique ce n'est pas uniquement le court temps électoral. Là c'est une délibération qui porte sur l'avenir et qui devrait apporter un certain nombre d'économies pour les communes dans les 5 ou 6 ans à venir. Donc dans ce sens-là elle est extrêmement positive.

Nous considérons que cette mutualisation a pour objectif essentiel d'améliorer la qualité des services rendus aux habitants et de permettre à notre agglomération de jouir d'une meilleure visibilité et d'une meilleure attractivité. C'est tout le sens du débat actuel sur la métropolisation. Donc il conviendra que nous soyons les uns et les autres particulièrement vigilants pour que la qualité des services rendus aux habitants soit encore meilleure avec ce phénomène de mutualisation que nous allons adopter au niveau de la Métropole.

Cela étant dit, Monsieur le Maire, vous me permettrez de dire que cela me rend d'autant plus dubitatif sur les réticences d'un certain nombre de vos amis politiques, ici, dans la Métropole, que je vois entrer avec beaucoup de réticence dans ce phénomène de mutualisation.

Quand j'entends le discours du Maire de Talence je suis effaré d'un discours aussi cocardier où il est question de dire : « La seule entité que nous connaissons c'est l'entité autour du clocher de la Commune de Talence et nous ne voulons pas entendre parler de mutualisation ».

Mais plus fort encore le discours du Maire de Villenave d'Ornon qui est je crois un de vos amis politiques qui, lui, a émis un avis défavorable à l'unanimité de son Conseil Municipal. Droite et gauche, ils se sont tous mis d'accord. J'ai toujours entendu dire que les décisions prises à l'unanimité étaient souvent les pires des décisions. Là effectivement ils se sont tous mis d'accord gauche et droite pour refuser cette mutualisation.

Je compte sur vous et sur l'influence que vous pouvez exercer sur vos amis politiques localement, Monsieur le Maire, pour arriver à les convaincre que la mutualisation c'est l'avenir et que le repli identitaire communal c'est le passé.

Trop de maires se sont habitués à considérer ce qui était jusqu'à présent la Communauté Urbaine et qui est maintenant la Métropole comme étant une entité de guichet dans lequel on venait pomper des subsides pour des projets communaux. Il faut que maintenant ils se rendent compte de ce qu'on appelait il y a quelques instants un changement administratif et culturel qui fait que la Métropole existera en tant que telle et que donc il faut changer de mentalité vis-à-vis de cette montée en puissance d'une intercommunalité de projets.

Troisième et dernière observation que je voudrais faire, Monsieur le Maire, et là aussi je compte sur vous pour arriver à convaincre vos amis politiques. Il serait une aberration démocratique de continuer à mutualiser des services, à transférer des compétences nouvelles et de continuer à se satisfaire d'une Métropole qui est un déni de démocratie directe. C'est-à-dire autant dans les débuts des communautés urbaines des années 60 où peu de compétences étaient octroyées à ces collectivités on pouvait accepter un suffrage universel indirect qui est celui que nous connaissons, autant il est maintenant indigne d'une nouvelle collectivité qui monte en puissance qu'elle continue à être gérée par des élus qui sont élus comme des sénateurs, c'est-à-dire avec un scrutin totalement indirect.

Il est prévu qu'en 2020, normalement, les futurs conseillers métropolitains devraient être élus au suffrage universel direct, au moins pour partie, mais ce n'est pas acquis. Il faut qu'une nouvelle loi soit prise je crois d'ici 2016 pour nous assurer l'élection au suffrage universel direct des futurs élus métropolitains.

J'ai suivi de près les débats à l'intérieur de l'Association des Maires de France. Beaucoup d'élus y sont totalement hostiles en disant : « Lorsqu'il y aura une entité élue au suffrage universel direct cela va dépouiller démocratiquement les villes. » Oui, bien sûr, naturellement. Mais il est normal que là où sera effectivement le pouvoir, là soit également la démocratie.

Donc on compte sur vous, Monsieur le Maire de Bordeaux, pour user de votre influence. D'abord pour convaincre vos amis politiques locaux extrêmement récalcitrants, ou frileux, pour reprendre le titre du quotidien Sud-Ouest d'il y a quelques semaines qualifiant ainsi l'attitude des maires que j'évoquais il y a quelques instants, et également pour convaincre la plupart des maires de France de dire que l'avenir c'est la Métropole, c'est l'intercommunalité de projets et que naturellement il convient que la démocratie s'immisce dans cette nouvelle gouvernance métropolitaine et qu'on nous assure une élection au suffrage universel direct la prochaine fois.

Voilà les observations que je souhaitais faire. Et je le répète, nous votons pour cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC, j'ai bien entendu votre appel. Puis-je vous lancer le même ?

M. HURMIC. -

Oui...

M. LE MAIRE. -

Usez de votre influence politique auprès de vos amis pour que les réticences de nombre d'élus socialistes à la mutualisation s'estompent. Et Dieu sait si elles sont fortes.

Politiser en expliquant que mes amis seraient contre et que les vôtres seraient pour c'est une simplification abusive. C'est ce que vous avez dit pendant 10 bonnes minutes.

Il est vrai que lorsque je vous demande d'intervenir auprès des élus socialistes je ne suis pas sûr qu'il s'agisse vraiment de vos amis politiques. C'est un peu la différence entre vous et moi de ce point de vue, je veux bien vous le concéder.

Mme CALMELS sur la Chambre de Commerce.

MME CALMELS. -

Pour répondre à M. FELTESSE. Vous aspirez à un rapprochement entre les CCI et les Métropoles. Sachez que depuis le 24 juin dernier il y a déjà eu une alliance Métropoles et CCI métropolitaines qui, comme vous le savez, essaient précisément de définir un partenariat encore plus proche et de définir les missions des uns et des autres avec un principe de subsidiarité.

On considère que ce sont des acteurs économiques complémentaires qui doivent travailler main dans la main sur le territoire bordelais. Que ce soit la dynamique French-Tech, ou plus récemment le lancement de la mission Bordeaux Attractivité, ces dossiers sont portés conjointement par la Métropole et la CCI dans une interaction productive et en permettant de ne pas augmenter la dépense publique, mais au contraire de laisser à chacun ses prérogatives et un fonctionnement le plus complémentaire possible.

M. LE MAIRE. -

M. FLORIAN

M. FLORIAN. -

Sans reprendre dans le détail les interventions des uns et des autres, quelques précisions et des commentaires, notamment par rapport à l'intervention de Vincent FELTESSE.

Sur la CLETC, bien évidemment sur ce premier document et cette première proposition il s'agit d'une mise en bouche. Les futures CLETC sur les compensations seront d'un autre niveau financier. Vous parlez d'un niveau avoisinant 500.000. C'est 335.000 pour la Ville de Bordeaux. Il s'agissait sur cette première mouture : d'aires d'accueil des gens du voyage, de concessions de distribution d'électricité, de bornes électriques... Bref, quand on va commencer à évaluer les transferts notamment des personnels, vous parliez de plusieurs centaines de personnels, ou mieux encore en 2016 quand on va commencer à parler de mutualisation sur les équipements, vous verrez que les sommes et les compensations seront d'un autre niveau. Là c'est un début.

Sur vos propositions, je trouve paradoxal de votre part de nous dire que vous regrettiez que la Direction Territoriale reste sur le périmètre de la Ville intra muros, et qu'à côté de ça vous demandiez plus de proximité. Bien évidemment si le Maire de Bordeaux demande au Président de Bordeaux Métropole d'avoir une D.T. « municipale », c'est justement pour favoriser ce lien territorial et ce souci de territorialisation des actions. Premier point.

Second point. Dans le cadre des discussions qui vont s'ouvrir - c'est l'objet de la délibération - et des demandes du Maire de Bordeaux il va y avoir un redécoupage par secteur, avec un appui très fort sur les mairies de quartiers, d'un certain nombre de missions qui seront déléguées à ces territoires. Donc il y a à la fois cette volonté d'aller vers la mutualisation, mais aussi de travailler sur la territorialisation. Et donc on ne peut pas opposer d'un côté l'extension de la D.T. avec un souci de périmètre plus restreint pour la territorialisation.

Sur l'absence d'IGA, on n'a pas dû lire les mêmes documents, car sur le projet d'organigramme qui est annexé à la délibération il y a bien l'IGA, l'inspection Générale, qui est rattachée directement au Président de Bordeaux-Métropole comme c'était le cas depuis de nombreuses années. Je rappelle que c'est le Président JUPPE, mais version des années 2000, qui avait installé cette direction. Donc reprenez les documents, vous verrez que c'est toujours maintenu.

Après je n'entrerai pas dans un débat sur les dérapages des coûts de certains projets. Si on devait faire le bilan projet par projet des communes dans lesquelles nous avons évolué les uns et les autres, ou dans les fonctions exécutives que nous avons occupées les uns et les autres je pense que la balance s'équilibrerait très favorablement.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je rappelle que ce que nous avons voulu avec M. Ardouin c'était clarifier le statut de l'IGA qui était totalement ambigu. Une Inspection Générale des Services c'est fait pour contrôler les services, ce n'est pas fait pour contrôler les partenaires de la collectivité. Donc il y aura une Inspection Générale des Services qui auprès du Président et du Directeur Général exercera cette fonction, et un Service du Contrôle de Gestion rattaché directement au Directeur Général, qui, lui, effectuera les vérifications nécessaires, en particulier sur les délégataires de service public.

Sur le périmètre des Directions Territoriales, nous en avons longuement parlé. On s'est interrogé en effet sur la question de savoir s'il fallait augmenter leur nombre. Nous avons pensé qu'il valait mieux en rester à l'architecture générale, mais en les décentralisant au niveau de ce qu'on appelle les CGEF; et pour ce qui concerne Bordeaux, au niveau des Mairies de quartiers il y aura un contrat d'engagement entre la Métropole et la Ville pour le fonctionnement des ces Directions Territoriales qui se verront par ailleurs considérablement renforcées en compétences et en moyens humains. Elles changeront de nom pour devenir des Pôles Territoriaux.

Sur la CCI une réponse a été apportée par Mme CALMELS. M. Gauguet est d'ailleurs très impliqué dans cette réunion des chambres de commerces métropolitaines.

M. FELTESSE demande la parole à nouveau.

M. FELTESSE. -

4 points ponctuels. Premièrement, l'Inspection Générale de l'Administration a été créée par Alain ROUSSET, et pour une fois il y a eu un vote en Bureau pour savoir qui était pour et qui était contre.

Donc je vous invite à retrouver le procès-verbal de la création de l'Inspection Générale de l'Administration, M. FLORIAN. Et cette Inspection Générale n'a nullement été créée sous Alain JUPPE.

Deuxièmement, je n'ai pas de purisme administratif. Je remarque juste que la Communauté Urbaine avait créé un outil qui fonctionnait très bien : aux négociations du contrat de l'eau, aux négociations du contrat d'assainissement, aux nouvelles DSP Transport. Je vois mal pourquoi on fait bouger cet outil.

Troisième point. Sur l'articulation avec les chambres de commerce je pense qu'il faut aller bien plus loin que des conventions. Personne ne m'ôtera de l'idée qu'aujourd'hui entre les structures de développement économique territoriales, communales ou intercommunales, les guichets de la chambre de commerce, les services de développement économique des communes, les services de développement économique de Bordeaux-Métropole, plus vous rajoutez les structures de la Région et du Département, à un moment ça en fait beaucoup, y compris pour les chefs d'entreprise.

Quatrième point. Sur la CLETC, bien sûr que pour l'instant le montant est faible. Mais ce que je veux dire c'est que la loi MAPTAM oblige finalement à un transfert de compétences obligatoire extrêmement limité que vous avez mis dans cette délibération. Il faudra faire un peu plus tard le tourisme que nous avons évoqué en Conseil Municipal.

Les montants que vous évoquez, M. FLORIAN, correspondent au nouveau volontarisme politique de la municipalité de Bordeaux en termes de mutualisation et n'ont pas de rapport direct avec la loi sur la Métropole.

M. LE MAIRE. -

Ceci est inexact. La loi Métropole comporte plusieurs volets. Il y a les transferts de compétences. C'est à ce titre que la première délibération qui vous a été soumise a été élaborée. Elle porte sur 335.000 euros si je me souviens bien. Il y en aura une autre sur d'autres transferts de compétences. C'est un premier volet de la loi MAPTAM.

Il y a ensuite le volet des transferts d'équipements qui viendra plus tard. Nous avons jusqu'au 31 décembre pour y procéder. Ça peut être un transfert extrêmement important. Il portera sur des équipements de grande importance, évidemment le Parc des Expositions ou beaucoup d'autres encore, le stade de Bordeaux, cela va de soi.

Et troisième volet, c'est la mutualisation des services. Nous étions extrêmement en retard dans ce domaine. Combien de fois j'ai entendu dire que la Communauté Urbaine était très peu intégrée. Je m'attendais à des félicitations dans notre tentative d'aller beaucoup plus loin. D'autres communautés sont déjà beaucoup plus intégrées que nous le sommes. A Strasbourg par exemple les services sont presque totalement fusionnés. Donc nous essayons de rattraper un peu notre retard.

Il n'est pas exact de dire que la loi MAPTAM ne nous y incite pas. Il est vrai que le coefficient de mutualisation n'est pas encore défini et que le gouvernement a beaucoup de mal à essayer de faire fonctionner quelque chose qui est un peu « abracadabrant » pour reprendre une expression bien connue. Mais enfin peut-être qu'on y arrivera. Ça sera donc une incitation à aller loin dans la mutualisation.

Enfin en ce qui concerne le rapprochement avec les chambres de commerce, je crois que vous avez l'oreille du Président de la République, M. FELTESSE. Donc il faut lui susurrer l'idée d'une nouvelle disposition législative fusionnant les services économiques des chambres de commerce avec ceux des métropoles. C'est largement au-delà de mes compétences personnelles.

Je mets donc aux voix ce projet de délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. LE MAIRE. -

C'est extrêmement intéressant de voir le vote du groupe socialiste, alors que j'ai entendu dire de cette loi MAPTAM monts et merveilles avant les élections. C'est vrai que le contexte politique a changé. Je me demande ce que vous auriez fait si vous aviez été majoritaires à la CUB. Sans doute que la loi MAPTAM aurait été mise au frigidaire.

D-2015/60

Transformations et ouvertures de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, le tableau des effectifs, qui a été présenté lors de la réunion du Comité Technique Paritaire du 18 novembre 2014, relève d'une obligation réglementaire. Il constitue la liste par filière, par cadre d'emplois, des postes ouverts budgétairement, pourvus ou non, distingués selon qu'ils sont à temps complet ou à temps non complet.

Ce tableau évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des évolutions des besoins de la collectivité. Aussi, un tableau récapitulatif de ces évolutions est présenté en Comité Technique afin d'obtenir son avis avant toute présentation pour validation en Conseil Municipal.

Les modifications qui vous sont proposées portent sur des créations, des fermetures et des transformations de postes existants.

Les tableaux annexés dressent les modifications rendues nécessaires.

L'avis du Comité technique paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

adopter les conclusions et mesures qui précèdent,

accepter les ouvertures et les transformations de postes annexés et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,

autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

Créations de postes- Cette action impacte l'effectif de la collectivité.										
Action	Situation actuelle du poste			Situation future du poste					Commentaires 1	Commentaires -2-
	Libellé poste	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie		
Création de poste				Technicien chargé de la surveillance et de la police de l'arbre	DGST	DPJR	Technicien	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	Avec la création du poste de Technicien chargé de la surveillance et de la police de l'arbre, l'effectif permanent de la Ville de Bordeaux sera en diminution d'un poste.
Création de poste				Professeur d'enseignement artistique à temps non complet (8/16ème)	DGAC	Conservatoire	Professeur d'enseignement artistique	A		Déprécarisation d'un agent occasionnel à temps non complet (aucun impact sur la masse salariale).
Création de poste				Agent de service et de restauration	DGESS	Direction de l'Education	Adjoint technique	C		Dupaty Elémentaire taux d'encadrement le plus faible sur les écoles bordelaises, alors qu'il s'agit d'une structure qui nécessite des moyens supplémentaires, zone sensible, augmentation des rationnaires, locaux très vastes + une pénibilité rajoutée par le 5ème interclasse du mercredi.
Création de poste				Agent de service et de restauration	DGESS	Direction de l'Education	Adjoint technique	C		Ouverture nouvelle école qui engendre un besoin supplémentaire; surface des locaux beaucoup plus importante et un seul poste général. Pendant la durée des travaux mise en place d'un renfort qu'il est nécessaire de pérenniser.
Création de poste				AVSP	DGVUP	DPMT	Adjoint technique	C	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	Créations liées au statut de contractuel- Nécessité de maintenir l'effectif (recettes).
Création de poste				AVSP	DGVUP	DPMT	Adjoint technique	C	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	
Création de poste				AVSP	DGVUP	DPMT	Adjoint technique	C	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	

Modification des missions suite aux nouvelles orientations de la collectivité qui nécessitent la transformation du poste existant- Ce mouvement n'a pas d'impact sur les effectifs de la Ville.										
Action	Situation actuelle du poste			Situation future du poste					Commentaires 1	Commentaires -2-
	Libellé poste	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie		
Fermeture/ Création	Gestionnaire des fonds musique	Assistant de conservation	B	Chargé de projet médiation domaine musical	DGAC	Lecture Publique	Assistant de conservation	B		
Fermeture/ Création	Agent polyvalent service élections	Adjoint administratif	C	Adjoint au chef de service élections	DGSC	DACI	Rédacteur	B		
Fermeture/ Création	Policier municipal affecté parcs et jardins	Agent de Police Municipale	C	Garde de parc et jardin	DGST	DPJR	Adjoint technique	C		
Fermeture/ Création	Responsable du pôle services généraux	Attaché	A	Chargé de mission	DGESS	Direction de la stratégie urbaine	Attaché	A		
Fermeture/ Création	Chef de projet technique	Technicien	B	Administrateur de production	DGINSI	Direction des infrastructures et de la production	Ingénieur	A		

Transformation des postes existants- Les missions restent inchangées seuls les cadres d'emplois évoluent ou le poste peut nécessiter à titre exceptionnel le recrutement d'un agent contractuel. Ces mouvements n'ont pas d'impact sur les effectifs de la ville.										
Action	Situation actuelle du poste			Situation future du poste					Commentaires 1	Commentaires -2-
	Libellé poste	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie		
Extension de cadre d'emplois	Responsable du service communication, presse, relations extérieures et chargé du développement	Attaché	A	Responsable du service communication, presse, relations extérieures et chargé du développement numérique	DGAC	CAPC Musée d'art contemporain	Attaché / Attaché de conservation	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	
Extension de cadre d'emplois	OTAPS	Otaps	C	OTAPS	DGESS	Direction des sports	Adjoint technique/ OTAPS	C		
Transformation de poste	Responsable du pôle conservation	Agent de maîtrise	C	Responsable du pôle conservation	DGSC	Direction de l'accueil et de la citoyenneté	Technicien	B		

Fermetures de poste										
Action	Situation actuelle du poste			Situation future du poste					Commentaires 1	Commentaires -2-
	Libellé poste	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie		
Fermeture de poste	Elagueur	Adjoint technique	C							Avec la création du poste de Technicien chargé de la surveillance et de la police de l'arbre, l'effectif permanent de la Ville de Bordeaux sera en diminution d'un poste.
Fermeture de poste	Elagueur	Adjoint technique	C							
Fermeture de poste	Responsable de pôle	Rédacteur	B							

Modifications du tableau des effectifs et des postes

Réouvertures de postes										
Action	Situation actuelle du poste			Situation future du poste					Commentaires 1	Commentaires -2-
	Libellé poste	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie		
A réouvrir	Assistant d'accueil petite enfance	Adjoint technique	C							Réouverture d'un cadre d'emplois dans le respect des effectifs réglementaires nécessaires au fonctionnement des crèches, la disponibilité ayant été pourvue momentanément par un agent non-permanent (neutre budgétairement)
A réouvrir	Agent d'entretien	Adjoint technique	C							
A réouvrir	Agent d'entretien	Adjoint technique	C							
A réouvrir	Agent de maintenance des équipements sportifs	Adjoint technique	C							
A réouvrir	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	C							
A réouvrir	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	C							
A réouvrir	Assistant d'accueil petite enfance	Adjoint technique	C							
A réouvrir	Assistant d'accueil petite enfance	Auxiliaire de puériculture	C							

D-2015/61

Cession à Bordeaux Métropole de l'intégralité des parts de 20 communes de la Métropole dans le capital de la société REGAZ-BORDEAUX. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 26 janvier dernier, vous avez autorisé la cession à Bordeaux Métropole de l'intégralité des parts de la Ville de Bordeaux dans le capital de la société Régaz-Bordeaux, à un prix unitaire de rachat de 1.068,50 euros.

Vingt communes membres de la Métropole envisagent à leur tour de céder à Bordeaux Métropole l'intégralité de leurs parts dans le capital de la société Régaz-Bordeaux, soit 1.350 actions moyennant le paiement d'un prix de 1.442.475 euros correspondant à un prix unitaire de rachat de 1.068,50 euros.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles et de l'article L. 1521-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, au regard des termes de l'article 71 de la loi du 27 janvier 2014, la compétence « concession de distribution publique de gaz » est devenue une compétence obligatoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux dès le 28 janvier 2014, puis de Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015.

Conformément à l'article L. 1521-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétences des communes vers Bordeaux Métropole oblige les communes membres de la Métropole et actionnaires de la société Régaz-Bordeaux à céder à l'établissement public a minima deux tiers des actions qu'elles possèdent.

Le tableau ci-après fournit le détail des cessions envisagées par chacune des vingt communes concernées :

Communes	Nombre d'actions	Valorisation
Bassens	24	25 644,00 €
Bègles	86	91 891,00 €
Blanquefort	52	55 562,00 €
Bruges	37	39 534,50 €
Carbon-Blanc	19	20 301,50 €
Cenon	45	48 082,50 €
Floirac	42	44 877,00 €
Gradignan	86	91 891,00 €
Le Bouscat	82	87 617,00 €
Le Haillan	41	43 808,50 €
Le Taillan-Médoc	28	29 918,00 €
Lormont	44	47 014,00 €
Martignas-sur-Jalle	19	20 301,50 €
Mérignac	195	208 357,50 €
Parempuyre	17	18 164,50 €
Pessac	208	222 248,00 €
Saint-Aubin-de-Médoc	18	19 233,00 €
Saint-Médard-en-Jalles	87	92 959,50 €
Talence	128	136 768,00 €
Villeneuve-d'Ornon	92	98 302,00 €
TOTAL	1.350	1.442.475,00 €

Conformément aux articles 15 a) et 15 b) des statuts de la société Régaz-Bordeaux, la Ville de Bordeaux, en sa qualité d'actionnaire de la société, doit décider si elle exerce son droit de préemption sur tout ou partie des 1.350 actions et si elle donne pouvoir à ses sept représentants au sein du Conseil d'administration de la société Régaz-Bordeaux d'agréer lesdits projets de cession d'actions.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1524-1, le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les 1.350 actions et,
- autorise et donne pouvoir à ses sept représentants au sein du Conseil d'administration de la société Régaz-Bordeaux d'agréer lesdits projets de cession d'actions par les vingt communes membres de la Métropole à Bordeaux Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de MME Virginie CALMELS, M. Nicolas FLORIAN, M. Jean-Michel GAUTE, MME Magali FRONZES; M. Nicolas GUENRO

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

D-2015/62
Crédit Municipal de Bordeaux. Budget primitif de l'exercice 2015. Information.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux établi pour l'exercice 2015 comporte les prévisions suivantes :

1. Section de dotation

- Recettes : 12.945.803 euros,
- Dépenses : 12.705.501 euros.

2. Section d'exploitation

- Recettes : 37.195.200 euros,
- Dépenses : 36.537.910 euros.

Soit un excédent prévisionnel d'exploitation de 657.290 euros, avec un budget en diminution de 5,89% en charges et 5,56% en produits par rapport au budget primitif de l'exercice 2014.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux a adopté son budget primitif 2015 lors de sa séance du 17 décembre 2014.

En application de l'article 2 - 9^{ème} alinéa - de la Loi n°92-518 du 15 juin 1992, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte du budget primitif 2015 fourni en annexe.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

19 DEC. 2014

Présidence de Madame Chantal BOURRAGUÉ

Etaient présents :

Bureau du Courrier

Madame Anne BREZILLON
Messieurs Alain de CHILLY, Alain DIDIER, Jean-Pierre GUYOMARC'H

Etaient représentés :

Monsieur Alain JUPPÉ, par Madame Chantal BOURRAGUÉ
Madame Maribel BERNARD, par Madame Anne BREZILLON
Monsieur François AUDIBERT par Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H
Monsieur Nicolas FLORIAN, par Monsieur Alain DIDIER

Etaient excusés :

Messieurs Francis DELCROS et Matthieu ROUYEYRE

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H

Assistaient également à la séance :

Monsieur Guy POIRIER, Directeur Général
Madame Magali DOMICILE, Directrice de l'Administration Générale

Affaire n° 2014/34

EXERCICE 2015 – BUDGET PRIMITIF

AFFAIRE N° 2014/34

EXERCICE 2015

BUDGET PRIMITIF

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le projet de budget primitif établi pour l'exercice 2015 comporte les prévisions suivantes :

a) SECTION de DOTATION :

- RECETTES 12 945 803 €

- DEPENSES 12 705 501 €

b) SECTION d'EXPLOITATION :

- RECETTES 37 195 200 €

- DEPENSES 36 537 910 €

Soit, compte tenu d'un excédent prévisionnel global de 657 290 €, un budget total en diminution de 5,89 % en charges et en diminution de 5,56 % en produits par rapport au budget primitif de l'exercice 2014.

En application de l'article 2 - 9e alinéa - de la Loi n° 92-518 du 15/06/1992, j'ai l'honneur de vous demander, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien adopter ce budget primitif 2015 qui sera transmis, pour information, au Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux.

ADOPTE.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2014.

P/expédition conforme,

La Vice-Présidente,


Chantal BOURRAGUÉ

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL de BORDEAUX

Budget Primitif 2015

SECTION DE DOTATION			
Chapitres	Libellés	Propositions Budget 2015 B15	Pour mémoire Budget 2014 B14
	Dépenses		
15	Prov. pour risques opérat. bancaires	12 705 501	13 200 001
16	Dettes rattachées TSDI	10 896 501	12 140 001
20	Logiciels	0	4 000
21	Investissements	0	50 000
23	Immobilisations corporelles en cours	1 738 000	940 000
27	Dépôts versés banques	0	35 000
		71 000	31 000
	Recettes	12 945 803	13 201 607
10	Bonis capitalisés	106 915	127 566
15	Prov. pour risques opérat. bancaires	10 896 500	12 190 000
16	Emprunt d'investissement	1 000 000	4 000
20	Amortissement des logiciels	6 522	20 740
21	Amortissement des constructions et matériels	278 576	293 140
23	Immobilisations en cours	0	0
26	Titres de particip.étab. non financiers	0	0
27	Dépôts versés	0	6 300
	Excédent de la section d'exploitation	657 290	559 861
Excédent total disponible		240 302	1 606

SECTION D'EXPLOITATION			
Chapitres	Libellés	Propositions Budget 2015 B15	Pour mémoire Budget 2014 B14
	Dépenses		
60	Achats	36 537 910	38 825 069
61	Frais de personnel	88 440	213 393
62	Impôts et taxes	4 891 297	4 676 975
63	Impôts et taxes	369 925	354 600
64	Travaux et services extérieurs	1 601 500	1 845 123
64	Transports et déplacements	116 000	175 400
65	Aide sociale	107 000	112 000
66	Frais de gestion générale	799 500	1 041 047
67	Frais financiers	3 384 100	3 939 000
68	Dotations aux amortis. et provisions	24 521 598	24 648 981
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	266 250	1 216 250
87	Pertes Exceptionnelles	392 300	602 300
	Recettes	37 195 200	39 384 930
70	Produits des opérations de prêts	11 767 000	14 007 000
71	Subventions reçues	0	0
72	Ventes de déchets	0	0
73	Charges récupérées	182 900	126 100
74	Travaux en régie	0	0
76	Produits accessoires	808 000	811 000
77	Produits financiers	204 500	59 530
78	Travaux et charges	24 096 500	24 265 000
87	Profits Exceptionnels	136 300	116 300
Excédent de la section d'exploitation		657 290	559 861

Arrêté - signatures - visa

Présenté par le Directeur Général,

A BORDEAUX, le 17 Décembre 2014



Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ont voté le présent budget par chapitre pour la section d'exploitation et par chapitre pour la section de dotation, à l'exception des crédits de subvention obligatoirement spécialisés

Le Directeur général du Crédit Municipal de Bordeaux est autorisé à procéder par virement de crédits, à tout transfert de crédit d'article à article au sein d'un même chapitre.



Visé par le Conseil Municipal réuni en session

A BORDEAUX, le

Les Membres du Conseil Municipal,

Arrêté par le Préfet

A BORDEAUX, le

Le Préfet,

Etat de la dette au 31/12/2014

contrat	Date dernier règlement	Prochaine échéance	Libellés	Début	Fin	Nbre de jrs	Taux *	Capital Initial	Capital d0 31/12/2014
12917444	27/10/2014	27/01/2015	CT LYONNAIS Rbt K + int trim.	27/04/2012	27/04/2015	92	2,5500000% Taux fixe	5 000 000,00	860 034,10
13904836	14/11/2014	14/02/2015	CT LYONNAIS Rbt K + int trim.	14/02/2013	14/02/2017	92	1,4290000% EURIBOR 3 mois + 1.35	2 000 000,00	1 125 000,00
130236154	28/12/2014	28/03/2015	CIC SO Rbt K et int trimestriel précompté	28/12/2012	28/12/2016	90	1,3323200% EURIBOR 3 mois + 1.25	5 000 000,00	2 646 400,00
130265186	28/02/2015	28/05/2015	CIC SO Rbt K et int trimestriel précompté	30/11/2013	31/08/2017	89	1,7823200% EURIBOR 3 mois + 1.70	5 000 000,00	3 750 000,00
04970T13757	30/09/2014	30/12/2014	STE GENERALE Rbt K in fine + int trimestriel	31/12/2013	31/12/2017	91	1,6820000% EURIBOR 3 mois + 1.60	5 000 000,00	5 000 000,00
								22 000 000,00	13 381 434,10

Etat des provisions

		Budget 2015	Estimations 31/12/2014	Ecart	Variation %
I. Provisions actifs					
	Dotations aux prov. des créances douteuses	12 000 000	11 920 000	80 000	0,67%
	Dotations aux créances des surendettés	0	0	0	0,00%
	Dotations pour décote prêts renégociés	50 000	40 000	10 000	25,00%
	Dotations accessoires surendettés	0	0	0	0,00%
	Dotations contentieux bancaire	250 000	200 000	50 000	25,00%
	Dotations encours sain hors surendettés p.p	1 896 500	1 896 500	0	0,00%
	Dotations encours sain surendettés p.p	500 000	500 000	0	0,00%
	Dotations dépréciation encours douteux	580 000	580 000	0	0,00%
	Dotations créances douteuses	130 000	130 000	0	0,00%
	Dotations intérêts douteux p.s.g	330 000	330 000	0	0,00%
	Total	15 736 500	15 596 500	140 000	0,90%
II. Provisions Passif					
	Dotation autres provisions pour risque	700 000	700 000	0	0,00%
	Dotations aux provisions pour F.R.B.G	7 800 000	7 800 000	0	0,00%
	Dotations aux prov. pour contrôle fiscal	0	0	0	0,00%
	Total	8 500 000	8 500 000	0	0,00%

TABLEAU RECAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2015

	Valeur brute	Amortissements	Plus-values	Valeur nette
Terrains	307 184,77			307 184,77
Batiments	5 213 045,43	87 446,32	3 842 779,13	1 282 819,98
Logiciel	513 153,45	6 522,21	502 249,96	4 381,28
Matériel outillage	437 771,13	52 558,95	191 803,40	193 408,78
Matériel informatique	532 147,35	38 172,58	397 695,02	96 279,75
Matériel de transport	247 632,25	21 494,05	160 531,56	65 606,64
Matériel et mobilier de bureau	329 662,24	3 710,12	306 332,14	19 619,98
Agencet, Aménagt, Installations	1 434 200,67	43 490,84	992 349,61	398 360,22
Agencet sur sol d'autrui	204 905,97	31 703,01	64 130,04	109 072,92
Immo Incorporelles en cours	121 123,22			121 123,22
Immo corporelles en cours	-			-
Total	9 300 876,38	285 000,08	6 657 000,26	2 358 876,02

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS 2015

VALEUR BRUTE

	Valeur brute	Acquisitions	Evénements de Vaste	Valeur fin
Terrains	307 184,77			307 184,77
Batiments	4 097 045,43	1 116 000,00		5 213 045,43
Logiciel	513 153,45			513 153,45
Matériel outillage	330 771,13	107 000,00		437 771,13
Matériel informatique	459 147,35	73 000,00		532 147,35
Matériel de transport	182 632,25	65 000,00		247 632,25
Matériel et mobilier de bureau	309 662,24	20 000,00		329 662,24
AAI	1 170 200,67	264 000,00		1 434 200,67
AAI sur sol d'autrui	189 905,97	15 000,00		204 905,97
Immo Incorporelles en cours	121 123,22			121 123,22
Immo corporelles en cours	-			-
Total	9 300 876,38	1 600 000,00		10 900 876,38

AMORTISSEMENT

	Valeur brute	Amortissements	Evénements de Vaste	Valeur fin
Batiments	3 791 325,65	67 170,07		3 858 495,72
Logiciel	488 403,45	20 739,89		509 143,34
Matériel outillage	152 575,58	37 654,67		190 230,25
Matériel informatique	364 252,30	50 899,70		415 152,00
Matériel de transport	135 916,61	28 281,91		164 198,52
Matériel et mobilier de bureau	304 294,41	2 478,58		306 772,99
AAI	947 500,17	81 249,47		1 028 749,64
AAI sur sol d'autrui	33 075,98	25 405,73		58 481,71
Total	6 067 333,74	250 075,94		6 317 409,68

Etat Prévisionnel des opérations financières (Art R 514-36 du décret n°2008-1402)

	Budget 2015	Estimations 31/12/2014	Ecart	Variation %
I. Opérations sur prêts				
Opérations PSG	3 287 000	3 143 730	143 270	4,56%
Opérations Prêts personnels	9 288 000	9 831 500	-543 500	-5,53%
Autres Produits	523 700	501 591	22 109	4,41%
Total	13 098 700	13 476 821	-378 121	-2,81%
II. Moyens de financements				
Intérêts Placements	2 490 100	2 261 000	229 100	10,13%
Intérêts Emprunts interbancaires	250 000	355 000	-105 000	-29,58%
Intérêts des comptes de dépôts Banques	120 000	120 000	0	0,00%
Autres frais financiers	524 000	528 000	-4 000	-0,76%
Total	3 384 100	3 264 000	120 100	3,68%
Fonds disponibles				
	9 714 600	10 212 821	-498 221	-4,88%
III. Emploi des fonds disponibles				
Frais généraux	8 365 962	7 533 092	832 870	11,06%
Coût du risque	-140 000	1 379 858	-1 519 858	-110,15%
Amortissement	285 098	191 160	93 938	49,14%
Impôts	266 250	1 216 250	-950 000	-78,11%
Excédent disponible	657 290	2 652 178	-1 994 888	-75,22%
Répartition de l'excédent disponible				
Bonis Prescrit	106 915	99 355	7 560	7,61%
Subvention CCAS	298 000	298 000	0	0,00%
Report à nouveau	252 375	2 254 823	-2 002 448	-88,81%

DE BORDEAUX

ETAT DU PERSONNEL

DESIGNATION DU PERSONNEL	INDICES REELS	EFFECTIF		MONTANT		NOMBRE D'AGENTS BENEFICIANT DU LOGEMENT		OBSERVATIONS
		BUDGETAIRE	POURVU	DES TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES	DES INDEMNITES DE RESPONSABILITE	LOGEMENT GRATUIT	LOGEMENT LOUE	
Titulaires								
Filière administrative								
Directeur Territorial *	798	1	1					
Attachés	524 à 658	4	4	153 122				
Rédacteurs Princ. 1ère classe	471 à 540	2	2	70 618				
Rédac.Pal 1ère classe mis à disposition	519	1	1					
Rédacteurs Princ. 2ème classe	468 à 515	2	2	66 988				
Rédacteurs	400 à 466	7	7	220 007				
Adjoints Adm. Princ. 1ère classe	395 à 431	8	8	240 870				
Adj Adm Pal 1ère classe mis à disposition	431	1	1					
Adjoints Adm. Princ. 2ème classe	371 à 393	11	11	305 061				
Adj Adm Pal 2ème classe mis à disposition	402	1	1					
Adjoints Adm. 1ère classe	340 à 370	8	8	215 425				
Adj Adm 2ème classe mis à disposition	321 à 358	2	2	55 280				
Adjoints Adm. 2ème classe	327 à 358	4	4	105 264				
Filière technique								
Adjoint technique 2ème classe *	345	1	1					
Non Titulaires								
CDI		15	15	419 755	1 801	1		
Article 3 -3 2° (Cat A)		5	5	136 558				
Article 3 -3 1° (Cat B et C)		35	35	966 013				
Article 3 -2°(saisonnier)		2	1	52 324				
Emploi Avenir		2	2	54 325				
TOTAUX		112	111	3 232 741	1 801	1		
				V				
				75	3 234 542			

D-2015/63
Fonds d'Intervention Local 2015. Affectation de subventions.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 15 décembre 2014 en a précisé le montant pour l'exercice 2015.

Je vous propose de procéder à l'attribution des enveloppes 2015, par quartier, selon les clefs de répartition utilisées sur l'exercice 2014 à savoir :

- une base selon la population du quartier tenant compte de leurs nouvelles délimitations,
- la prise en compte d'une majoration pour les quartiers classés en politique de la Ville.

Il convient également de reporter sur 2015 les crédits ouverts sur l'exercice 2014 non consommés.

Quartiers	FIL 2015 (en euros)	Report 2014 (en euros)	TOTAL (en euros)
Bordeaux Maritime	44 500	1 882,88	46 382,88
Chartrons / Grand Parc / Jardin Public	60 000	0	60 000
Centre Ville	56 500	17 494,43	73 994,43
Saint Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux	45 300	0	45 300
Nansouty / Saint Genès	42 300	0	42 300
Bordeaux Sud	60 000	0	60 000
Bastide	42 700	871,47	43 571,47
Caudéran	51 500	1 053,85	52 553,85
TOTAL	402 800	21 302,63	424 102,63

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Chartrons – Grand Parc – Jardin Public / Centre Ville / Bordeaux Sud / Bastide / Caudéran, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER CHARTRONS – GRAND PARC – JARDIN PUBLIC

Crédit 2015 : 60 000 euros

Report 2014 : 0 euro

Total disponible : 60 000 euros

Montant déjà utilisé : 3 000 euros

Affectation proposée : 9 560 euros

Reste disponible : 47 440 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
USEP Ecole Albert Schweitzer	Participation à la mise en place d'une classe découverte en Alsace du 4 au 5 mai 2015 pour 30 élèves de CM2 de l'école Schweitzer.	1 560
BOXING CLUB BACALANAIS	Aide aux frais de fonctionnement des ateliers de boxe éducative proposés à l'école Schweitzer.	1 000
L'AIGLON CENTRE DE JEUNESSE	Participation au renouvellement des barres asymétriques utilisées par les adhérents de l'association.	2 500
FOYER FRATERNEL	Participation au financement d'un projet collectif de 60 personnes "Week-end Familles" du 22 au 24 mai 2015.	1 000
FOYER FRATERNEL	Aide à la mise en place de la fête annuelle de l'association.	1 000
SWINGTIME BORDEAUX	Aide à la mise en place de la 8 ^{ème} édition du festival « Swing Art » du 27 au 29 mars 2015.	2 000
TOTAL		9 060

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
BIBLIOTHEQUES, LECTURE PUBLIQUE ET MEDIAS CULTURELS – BIBLIOTHEQUE DU GRAND PARC	Participation du photographe de renommé internationale, Antoine Agoudjian aux expositions dans le cadre de l'année de l'Arménie et du parcours "Itinéraires des photographes voyageurs".	500
TOTAL		500

QUARTIER CENTRE VILLE

Crédit 2015 : 56 500 euros

Report 2014 : 17 494,43 euros

Total disponible : 73 994,43 euros

Montant déjà utilisé : 2 959,90 euros

Affectation proposée : 3 850 euros

Reste disponible : 67 184,54 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
AMADEUS	Aide au financement des concerts animant le quartier.	1 000
ASSOCIATION MUSICALE ORCHESTRE JEAN-CLAUDE FRANÇOIS	Aide à la mise en place d'un concert dansant en faveur des séniors.	850
AGORA DES ARTS	Participation à la mise en place des concours de peinture dans les rues de Bordeaux.	2 000
TOTAL		3 850

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2015 : 60 000 euros

Report 2014 : 0 euro

Total disponible : 60 000 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 12 720 euros

Reste disponible : 47 280 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
ASSOCIATION LE VILLAGE BORDEAUX SUD	Participation au loyer annuel du local et à la mise en place du concours de pétanque.	1 760
ATELIER GRAPHITE	Participation à la mise en place de permanences d'écrivain public au sein du quartier.	4 600
CLUB ALPIN FRANÇAIS DE BORDEAUX	Aide au fonctionnement de l'association et au développement de l'école d'escalade pour les jeunes.	2 000
LA SPIRALE	Aide à la mise en place de projets artistiques.	1 200
LANGUES EN SCENE	Permettre à l'association d'enseigner l'anglais et l'espagnol par le biais d'activités théâtrales à l'école Henri IV.	2 160
1001 JEUNES BORDELAIS	Participation à la manifestation « Un Noël pour Tous ».	1 000
TOTAL		12 720

QUARTIER BASTIDE

Crédit 2015 : 42 700 euros

Report 2014 : 871,47 euros

Total disponible : 43 571,47 euros

Montant déjà utilisé : 1 000 euros

Affectation proposée : 3 000 euros

Reste disponible : 39 571,47 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
LA CHIFFONE RIT	Participation à l'amélioration de la cour extérieure et du café associatif au sein de l'atelier de l'association.	3 000
TOTAL		3 000

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2015 : 51 500 euros

Report 2014 : 1 053,85 euros

Total disponible : 52 553,85 euros

Montant déjà utilisé : 1 053,55 euros

Affectation proposée : 8 200 euros

Reste disponible : 43 300,30 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
ASSOCIATION DES DAMES DU CALVAIRE DE BORDEAUX - MAISON DE SANTE MARIE GALENE	Aide au financement d'un parcours de marche en intérieur.	3 000
COMITE DE BIENFAISANCE ET DE DEFENSE DES INTERETS DU QUARTIER CAUDERAN-SUD	Aide au fonctionnement et à la mise en place d'activités diverses.	2 000
MUSIC'S COOL	Aide à l'achat de matériel pour l'école de musique.	3 000
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BORDEAUX-CAUDERAN-LE BOUSCAT	Aide au fonctionnement de l'association.	200
TOTAL		8 200

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- valider la répartition par quartiers proposée pour l'année 2015,
- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

M. FLORIAN. -

Une délibération bien connue. Une petite évolution par rapport aux années précédentes. Il y a eu un calcul qui a été redéfini sur les quartiers avec un redécoupage qui avait été proposé en juin 2014. Après ça il est prévu dans un certain nombre de quartiers d'attribuer des subventions pour des actions locales. Je ne vous énumère pas toutes ces actions, elles sont inscrites.

Si vous avez des questions à poser sur telle ou telle opération l'élu de quartier en charge de celui-ci pourra vous répondre.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Je ne veux pas poser de questions mais vous rappeler une position que vous commencez à connaître. Conseil Municipal après Conseil Municipal depuis plusieurs mois je vous ai indiqué que nous voterions systématiquement contre toutes ces délibérations FIL tant que vous n'aurez pas répondu à notre demande de doter les quartiers de budgets participatifs à l'instar de ce que font certaines villes plus modernes que la Ville de Bordeaux sur le terrain de la démocratie participative.

La dernière fois je n'ai pas eu de réponse. Une fois précédente vous m'aviez indiqué : « Oui, on va vous contacter pour discuter de ces budgets participatifs de quartiers. » Depuis c'est silence radio total.

Donc comme je l'ai déjà dit et répété à plusieurs reprises, tant que nous n'aurons pas une réponse efficace sur ces budgets participatifs nous continuerons à voter contre toutes les délibérations du FIL.

M. LE MAIRE. -

M. Jean-Louis DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

J'ai envie de dire : qu'est-ce qu'il n'y a pas de participatif dans le FIL tel qu'il est aujourd'hui organisé ? Franchement à un moment donné il faut arrêter de débattre sur des choses qui ne présentent aucun intérêt.

Le FIL c'est quelque chose de participatif. Ça fait l'objet de discussions des bureaux de commissions permanentes, et qui plus est, c'est validé par les commissions permanentes en question.

M. HURMIC à chaque réunion me bassine sur les financements participatifs de la Ville de Paris qui serait exemplaire dans ce domaine et qui d'ailleurs en revient sur un certain nombre de situations.

Nous avons décidé à la demande du maire d'expertiser ces choses-là. Et le moment venu, effectivement, on vous associera à un travail participatif sur le sujet des finances en question.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Le moment venu, donc j'ai bien compris que ça veut dire que ce n'est pas le cas encore aujourd'hui. On avance un peu.

M. LE MAIRE. -

Non. Vous avez bien compris. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

M. HURMIC. -

Le budget participatif, M. DAVID, j'aimerais vous l'expliquer, c'est de mettre une enveloppe budgétaire à la disposition d'un conseil de quartier et leur dire : voilà l'enveloppe budgétaire que nous mettons à votre disposition... (inaudible)

M. LE MAIRE. -

On sait tout ça M. HURMIC...

M. HURMIC. -

C'est ce que vous ne faites pas !

M. LE MAIRE. -

On sait tout ça...

M. HURMIC. -

Vous ne le faites pas !

M. LE MAIRE. -

Non, vous avez raison, M. HURMIC, on ne le fait pas et je ne sais pas si je le ferai. On va voir. On est en train de réfléchir. Je ne sais pas si je le ferai parce que le pouvoir budgétaire, il appartient au Conseil Municipal. Voilà. C'est tout.

M. HURMIC. -

In fine, la démocratie locale ça existe aussi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas de leçon à recevoir dans ce domaine. Je vous en prie. Franchement. Allez voir ce qui se passe dans les quartiers et comparez avec beaucoup d'autres villes ! J'ai connu aussi la Ville de Paris et ses procédures de concertation.

M. HURMIC. -

Ça a changé depuis, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE. -

Pas tellement que ça !

M. HURMIC. -

Ça a beaucoup changé !

M. LE MAIRE. -

Non, non, pas tellement que ça de ce point de vue-là !

Vous votez contre. Parfait.

M. FELTESSE voulait parler.

M. FELTESSE. -

Compte tenu des réponses nous voterons également contre.

Je note juste l'évolution de la position qui était ouverte il y a quelques Conseils Municipaux, puis pas de réponse, et maintenant une fermeture.

M. LE MAIRE. -

Non, elle n'est pas du tout fermée. Elle est à l'examen. Je vous proposerai le moment venu les avantages et les inconvénients de cette formule. On ne va pas se précipiter. Les choses marchent bien comme elles marchent. Le Fonds d'Intervention Local est soumis à l'avis des commissions permanentes. Et il n'y a pas de demandes de la population, à part M. HURMIC qui est assez isolé dans ce domaine, il faut bien le dire, pour changer le dispositif.

Donc on le fera si c'est un progrès, et pas pour le plaisir de copier la Ville de Paris.

Vote contre du groupe socialiste et du groupe des verts.